

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2025 - 6327 - 2024 B 00071 - 983 304 569 - 3CH CONSULTING

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	05012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SASU 3CH CONSULTING				89 B AVENUE Maurice CHEVALIER C/O M. Cédric CHAMPENAUD 06150 CANNES LA BOCA	
SIRET	9	8	3	3	0
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées Conseil pour les affaires et conseils de gestion Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal				1 460	Déficit
Bénéfice imposable à 15% 42 028 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19%					
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies					
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies					
Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Autres dispositifs					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:					
Cabinet C. NICOLAS S. SARAZIN & 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE Tél: 04.94.147.147					
Nom et adresse du conseil:					
Tél:					
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant:					
Date: 30/04/2025 Lieu CANNES LA BOCA					
Qualité et nom du signataire: PRESIDENT					
Signature CHAMPENAUD CEDRIC					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné					
Examen de conformité fiscale (ECF)					

Cegid Quadra

"Certificat" conforme à l'original
La Présidente CC

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2025

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❷)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❸)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❹)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❺)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❻)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❷)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❸)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶ :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ❶		- de l'exercice ❶	
- de l'exercice précédent ❶		- de l'exercice précédent ❶	
Nom et qualité du signataire CHAMPENAUD CEDRIC PRESIDENT		A <u>CANNES LA BOCA</u> le <u>30/04/2025</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2025 Page 4

Désignation de l'entreprise SASU 3CH CONSULTING Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise 89 B AVENUE Maurice CHEVALIER 06150 CANNES LA BOCA
Numéro SIRET * 9 8 3 3 0 4 5 6 9 0 0 0 1 2 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

			Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
			3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	10 863 070	10 863	
		Autres * (3)	072	757 074	757	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	35 588 086	35 588	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	47 208 098	47 208	
	Total général (I+II)		110	47 208 112	47 208	

PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500		
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131			
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	36 818		
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	37 318		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154			
	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	1 216		
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	1 810		
	Comptes courants d'associés			173	194		
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176	9 889		
	Total général (I + II + III)			180	47 208		

RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		SASU 3CH CONSULTING		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le				Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		L3 1 1 2 2 0 2 4				L3 1 1 2 2 0 2 3							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209			210		2	142				
	Production vendue	biens	215			214							
		services *	217			218		71	815				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222								
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226								
	Autres produits				230			1					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		73	957						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234								
	Variation de stock (marchandises) *				236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240								
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		30	283					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			244								
	Rémunérations du personnel *				250								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252								
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce 255)			254								
	Dotations aux provisions				256								
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		2					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260										
Total des charges d'exploitation (II)				264		30	285						
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		43	672						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280								
	Produits exceptionnels (IV)				290								
	Charges financières (V)				294								
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300		185					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		6	669					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		36	818						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		36	818	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		6	669					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247			330								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				251								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997								
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986			127								
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			138								
	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989			991								
	Divers (44 quaterdecies)	345			346								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352		43	487	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370		43	487	372				

Désignation de l'entreprise : SASU 3CH CONSULTING

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5			
	6	7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU 3CH CONSULTING

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porte lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	14 791
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 824
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

5

Désignation de l'entreprise : SASU 3CH CONSULTING				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 05/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 9 8 3 3 0 4 5 6 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 3CH CONSULTING

ADRESSE (voie) 89 B AVENUE Maurice CHEVALIER C/O M. Cédric CHAMPENAUD

CODE POSTAL 06150

VILLE CANNES LA BOCA

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CHAMPENAUD Prénom(s) CEDRIC

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 300183 N° Département 83 Commune TOULON Pays FR

Adresse : N° 13 Voie BD ETIENNE ASTEGIANO

Code postal 06150 Commune CANNES LA BOCCA Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2025
Page 12

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

9 8 3 3 0 4 5 6 9 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 3CH CONSULTING

ADRESSE (voie)

89 B AVENUE Maurice CHEVALIER C/O M. Cédric CHAMPENAUD

CODE POSTAL

06150

VILLE

CANNES LA BOCA

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepal Quana

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

3CH CONSULTING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 500 EUROS

Siège social : 89 B Avenue Maurice CHEVALIER

06150 Cannes La Boca

*_*_*

RCS CANNES 983 304 569

Procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 Juin 2025

I

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 Juin à 19 heures. Les actionnaires de la société par actions simplifiée unipersonnelle S.A.S.U. 3CH Consulting, société par actions simplifiées limitée au capital de 500 €, divisé en 500 actions de 1 € chacune se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur CHAMPENAUD Cédric, président acceptant et actionnaire représentant de la SASU 3CH Consulting, dénommé le Président de bureau.

Le président constate, d'après la feuille de présence signée par l'associé unique présent ou représenté ou votant par correspondance, que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Est présent :

Cédric CHAMPENAUD, titulaire de 500 parts sociales ;

Soit 500 parts représentant l'intégralité des parts sociales.



CC

II

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation adressées aux associés.
- La feuille de présence signée des membres du bureau.
- Les statuts de la société.
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 Décembre 2024.
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
- Le rapport de gestion du président.

Puis, le président déclare que tous les documents et renseignements devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux associés, leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et des rapports qui les concernent ; quitus au président.
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial du président sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la présidente présente son rapport et donne lecture des rapports listés et ci avant énoncés. Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

IV

Résolution 1 : Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après que le rapport de gestion du président lui ait été présenté, approuve dans toutes leurs parties le rapport du président et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39, 4, du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

L'assemblée générale donne en conséquence au président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, sur proposition de la présidente, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024, soit un bénéfice de (+) 36 818 €, de la manière suivante :

- * Réserve légale pour 50 € ;
- * Autres réserve pour 36 768 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3 : Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4 : Rémunération du président

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide de ratifier la rémunération brute allouée au président pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024 pour un montant de 0 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution 5 : Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

V

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Le présent procès-verbal, établi par le président, a été signé par lui et les membres du bureau.

Le président : Monsieur Cédric CHAMPENAUD



Ca

3CH CONSULTING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 500 EUROS

Siège social : 89 B Avenue Maurice CHEVALIER

06150 Cannes La Boca

*_*_*

RCS CANNES 983 304 569

Rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

Monsieur Cédric CHAMPENAUD, actionnaire et président de la SASU 3CH Consulting, a établi le présent rapport de gestion aux fins d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, conformément à l'article L.227-9 du code de commerce. Le présent rapport est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 25 Juin 2025 au siège de la société.

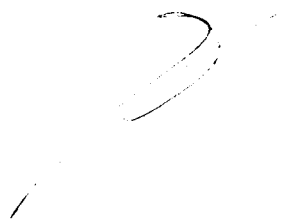
I – Situation comptable :

La société a réalisé, au titre de de son premier exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2024, un montant de produits d'exploitation de 73 957 € sans base comparative sur l'exercice antérieur.

Compte tenu des diverses charges d'exploitation s'élevant à 30 285 € sans base comparative sur l'exercice antérieur, le résultat d'exploitation est bénéficiaire à hauteur de (+) 43 672 € sur l'exercice courant sans base comparative sur l'exercice antérieur.

Compte tenu de produits financiers d'un montant nul et de charges financières nulles, le résultat financier est nul sans base comparative sur l'exercice antérieur.

Compte tenu de produits exceptionnels d'un montant nul et de charges exceptionnelles d'un montant de 185 €, le résultat exceptionnel est déficitaire de (-) 185 € sans base comparative sur l'exercice antérieur.



Compte tenu de ces éléments, le résultat net comptable avant impôt est un bénéfice de (+) 43 487€. Après imputation de l'impôt sur les bénéfices pour la somme de 6 669 €, le résultat net comptable de l'exercice est un bénéfice de (+) 36 818 € sans base comparative sur l'exercice antérieur.

II – Activités de la société en matière de recherche et de développement :

La société n'exerce et n'a exercé, au titre de l'exercice et des exercices antérieurs aucune activité en matière de recherche et de développement.

III – Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice :

Aucun évènement susceptible de figurer dans ce rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

IV – Evolution prévisible et perspective d'avenir :

Durant cette première année d'exploitation de conseil aux affaires et conseils de gestion, le chiffre d'affaires s'élève à 73 957 € et les autres produits s'élèvent à 1 € pour 12 mois d'activité, contre 30 285 € de charges d'exploitation ce qui cause un résultat d'exploitation bénéficiaire d'un montant de (+)43 672 €.

Compte tenu du résultat d'exploitation de l'année, le président devra s'engager dans une politique commerciale active afin de continuer à faire progresser son chiffre d'affaires et continuer de consolider les capitaux propres.

V – Présentation des comptes annuel et affectation du résultat :

Les comptes sociaux sont présentés selon les modalités et spécifications du nouveau plan comptable. Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, il n'y a pas eu de changement de présentation et de méthode d'évaluation des comptes.

Concernant l'affectation du résultat bénéficiaire de (+) 36 818 € pour l'exercice écoulé :

- * Réserve légale pour 50 € ;
- * Autres réserve pour 36 768 €.

VI – Evènements intervenus entre la date de clôture de l'exercice social et la rédaction du présent rapport :

Néant.

VII - Dépenses et charges non déductibles fiscalement, traitement extra-comptable :

Néant.

VIII - Filiales, participations et sociétés contrôlées :

Néant.

IX - Information concernant le capital :

Le capital a été entièrement libéré.

X - Convention relevant de l'article L.227-10 du code de commerce

- Conventions conclues au cours de l'exercice : néant.
- Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie : néant.

XI - Charges Somptuaires :

(CGI. Art 223 quater et 39-4)

Aucune charge somptuaire n'a été engagée.

XII - Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial (CGI. Art 223 quinquies et 39-5)

Néant.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le président : Monsieur Cédric CHAMPENAUD



3CH CONSULTING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE 500 EUROS

Siège social : 89 B Avenue Maurice CHEVALIER

06150 Cannes La Boca

*_*_*

RCS CANNES 983 304 569

FEUILLE DE PRESENCE

Assemblée générale ordinaire annuelle
du 25 Juin 2025

NOMS	Prénoms	Présence	Nombre de parts	Signatures
CHAMPENAUD	Cedric	OUI	500	
TOTAUX			500	